C'EST QUOI... le Portail famille?

Un outil en ligne simple et rapide!

Le portail famille est accessible depuis le site de la Ville www.lingolsheim.fr

Munissez-vous de votre identifiant et de votre mot de passe.

Un guide d'utilisation est mis à votre disposition sur lingolsheim.fr > Votre enfant.

Connectez-vous et faites vos démarches en ligne sur le Portail famille

- Consulter l'actualité et les mails d'information
- Justifier une absence
- Inscription à l'école
- Inscription au périscolaire et à l'accueil de loisirs
- Réservations au périscolaire
- Payer vos factures
- Modifier vos informations personnelles

Communiquer avec le périscolaire

En cas d'absence au périscolaire déposer votre certificat médical sur le Portail famille "Justifier une absence" ou par mail à enfance@lingolsheim.fr





Votre contact

Pôle Enfance

Accueil sur rendez-vous uniquement

7 rue du Château 03 88 78 88 83 enfance@lingolsheim.fr

www.lingolsheim.fr

Le **Guide** de la **Scolarité**



Inscription scolaire

L'inscription à l'école de votre enfant est obligatoire dès 3 ans.

Démarche

Elle se fait en ligne via le **Portail famille** sur **www.lingolsheim.fr** ou sur rendez-vous en Mairie.

- ➡ Pièces à fournir :
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Le livret de famille (page des parents et enfants) ou l'acte de naissance de l'enfant
- Le carnet de santé (pages des vaccinations)

Une fois la démarche en ligne validée par le service et sous réserve d'un dossier complet, vous recevrez un mail de confirmation avec le certificat de pré-inscription scolaire.

Carte scolaire

Elle détermine l'école de secteur où votre enfant sera affecté. Cette démarche assure l'égalité de traitement entre enfants et la mixité au sein de l'institution scolaire.

Exception à la règle : la dérogation

Le formulaire de demande de dérogation est disponible en mairie ou sur www.lingolsheim.fr > Votre enfant > Inscription à l'école.

À savoir que la dérogation n'est pas de droit, c'est une démarche exceptionnelle. Elle est accordée sous réserve des places disponibles dans l'école souhaitée pour des raisons sérieuses et justifiées.

Horaires des écoles maternelles et élémentaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 7h50 - 11h30 et 13h35 - 16h15

Inscription périscolaire

Chaque école dispose d'un accueil périscolaire pour la cantine et l'accueil du soir.

La restauration scolaire: 11h30 - 13h35 L'accueil du soir: 16h15 -18h15

Démarche

L'inscription au périscolaire et à l'accueil de loisirs se font simultanément en ligne via le **Portail famille** sur **lingolsheim.fr**

Il faut renouveler la démarche tous les ans.

- ➡ Pièces à fournir :
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- L'attestation d'assurance scolaire
- Le carnet de santé (pages des vaccinations)
- L'autorité parentale remplie et signée
- L'attestation CAF avec le numéro allocataire ou l'avis d'imposition

Les **réservations** se font exclusivement via le Portail famille au plus tard 2 jours ouvrables avant l'activité. L'annulation est possible jusqu'à 24h avant l'activité.

Le **tarif** est un tarif unique fixé par délibération du Conseil Municipal.



Inscription à l'Accueil de loisirs

L'accueil de loisirs maternel est destiné aux enfants de 3 à 6 ans habitant à Lingolsheim. Le nombre de places est limité.

Le mercredi

A partir de 7h45 jusqu'à 18h15 en journée complète ou en demi-journée avec ou sans repas

Les vacances scolaires

7h45 - 18h15 en journée complète uniquement

Démarche

La démarche pour l'inscription à l'accueil de loisirs est identique à celle du périscolaire.

Les réservations se font sur place avant chaque période pour les parents justifiant d'un emploi ou d'une formation. Réservation en ligne en fonction des places disponibles.

L'annulation et la réservation se font selon le règlement en vigueur.

Les **tarifs** sont calculés en fonction des ressources et fixés par la CAF.

2 sites vous sont proposés :

- Accueil de loisirs "Les Coquelicots"
 9 rue du Gal de Gaulle
- Accueil de loisirs "Les Tournesols"

5 rue de l'Avenir

→ L'affectation dépend de l'école fréquentée par l'enfant.